



COLLECTIF POUR LA DIGNITE ET CONTRE LA PAUVRETE

LIVRE BLANC

- 1. Pourquoi un livre blanc ?**
 - Notre approche de la pauvreté
 - Des propositions et des revendications
 - Quelques principes autour de la couverture de nos besoins
- 2. A une condition : le faire avec les personnes qui vivent la pauvreté**
- 3. Le droit à un logement décent et choisi**
- 4. Le droit à une alimentation suffisante et de qualité**
- 5. Le droit à se déplacer pour ses besoins essentiels**
- 6. Le droit à des soins préventifs et curatifs**
- 7. Le droit à l'éducation**
- 8. Le droit à la culture et aux loisirs**
- 9. L'accès à une activité reconnue par des droits économique**
- 10. L'accès à un revenu décent**
- 11. Idées, paroles et projets collectés pendant la marche**

Pourquoi un livre blanc ?

Nous avons élaboré collectivement ce livre blanc dans le cadre de l'organisation d'une marche pour la dignité et contre la pauvreté en Rhône-Alpes. Nous avons construit ensemble des analyses qui montrent l'intérêt de nous mobiliser et de mobiliser des décideurs pour que la pauvreté recule effectivement dans notre région.

Nous l'avons fait en suivant nos principes d'éducation populaire et d'action non-violente. Nous avons souhaité faire un point d'étape à partir de nos éléments de diagnostics et nos analyses sur les situations de pauvreté telles qu'elles sont vécues dans cette région de France en 2010 et de dessiner des perspectives d'amélioration de cette situation. Ces quelques pages en sont la trace.

Notre approche de la pauvreté

Nous visons la réalisation pleine et entière de l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* » dans une société en harmonie avec son environnement et non violente, sans pauvreté et riche de tous ses membres.

Toutes les personnes sont égales en dignité, même dans la pauvreté. Mais l'égalité en droit est, elle, remise en cause par divers types de facteurs (inégalités économiques, violences sociales, regards sur les handicaps, exclusions, discriminations etc.) sur lesquels nous souhaitons agir avec non-violence.

Plus particulièrement, nous considérons la non-couverture de besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, s'exprimer, se former, vivre en sécurité...) **comme une atteinte au sentiment de dignité et à l'effectivité des droits fondamentaux** (article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux* ») **Nous nommons ces privations : « pauvreté économique ».**

Nous parlons dans le document de « personnes en situation de pauvreté » pour deux raisons. D'une part, nous refusons d'assimiler les personnes à la pauvreté (ce que sous-entend « personnes pauvres »). Les personnes ont également des ressources, des envies, des engagements non valorisés socialement. D'autre part, la « situation » est temporaire et collective. La pauvreté n'est pas un phénomène naturel, individuel et éternel. Nous pouvons la faire reculer en nous mobilisant collectivement contre cet état de fait historique.

Des propositions et des revendications

Ce livre blanc recense sans exhaustivité les constats, idées et projets qui pourraient faire reculer la pauvreté en Rhône-Alpes. De nombreux rapports plus

précis ont déjà pu paraître sur l'un ou l'autre de ces droits mais rarement en montrant l'ensemble des dimensions de la pauvreté et en y associant les personnes en situation de pauvreté (excepté le rapport remis au Conseil Économique et Social par Joseph Wresinski en 1987). Ce livre blanc contient des « propositions » que nous pouvons mettre en œuvre ici et maintenant à partir de nos propres ressources et des « revendications » qui dépendent de leur adoption par des pouvoirs publics ou des pouvoirs privés extérieurs au collectif (ex : ordre des médecins, bailleurs).

Nous évoquons les responsabilités des pouvoirs publics locaux, départementaux, régionaux mais aussi celles de l'État - primordiales pour lutter structurellement contre la pauvreté. D'une part, parce qu'il maîtrise la définition des lois (alors que les collectivités territoriales sont souvent tributaires des seules modalités d'application). D'autre part, parce qu'il maîtrise la majeure partie du levier de la fiscalité notamment dans sa dimension de redistribution entre les ménages et dans l'imposition des entreprises. Ces revendications devraient cependant être portée par un mouvement national de lutte contre la pauvreté ce que nous ne sommes pas (ou pas encore ?). Ce livre blanc pourrait alors contribuer à un plan public de lutte contre la pauvreté s'appuyant sur un dialogue continu avec les personnes vivant la pauvreté.

Les propositions et les revendications sont chacune organisées autour des droits fondamentaux (logement, soins...). Elles visent parfois à faire respecter des droits existants, parfois à les élargir, parfois à ouvrir de nouveaux droits. Ce sont toujours des questions très complexes mais nous avons tenté de les présenter de manière compréhensible par tous et de les distinguer alors qu'elles sont intimement liées (l'absence de logement a des conséquences sur la santé...)

Certaines propositions et/ou revendications sont ambiguës dans la mesure où elles peuvent paraître cautionner des situations insupportables que l'on souhaiterait voir changer radicalement. Ce ne sont que des « béquilles » mais nous n'oublions pas que nous souhaitons pouvoir marcher un jour sans !

Quelques principes autour de la couverture de nos besoins

Comme être vivants, nous devons tous répondre à certains de nos besoins mais nous ne sommes pas toujours en situation d'y répondre directement et personnellement. Alors nous collaborons pour y répondre ce qui nous rend dépendant les uns des autres. Nous répondons à ces besoins en faisant usage de la richesse disponible, offerte par la planète et par le travail de ceux qui nous ont précédé ou qui partagent avec nous cette planète.

Nous pouvons répondre à nos besoins de trois manières :

- **L'économie domestique**, familiale et communautaire. Elle fonctionne à partir des liens « naturels » ou de liens choisis (associations). Elle est principalement non monétaire et difficilement quantifiable. Elle s'organise à partir de la relation de don. Elle contribue au développement de la fraternité dans notre société. Ses opérateurs sont souvent bénévoles. Elle est également inégalitaire car variable en fonction de la naissance, des savoirs transmis et du milieu de vie. Exemple : faire son jardin, participer à un réseau d'échanges, construire sa maison...
- **L'économie publique**. Elle permet la mutualisation de biens communs.

Elle repose principalement sur des services publics. Elle contribue à l'égalité dans une société. Elle est souvent gratuite ou bien prenant en charge une grande partie du coût réel. Ses opérateurs sont souvent fonctionnaires (exceptés les délégations de service public). Elle est souvent « étouffante » car plus centralisée et descendante dans ses modalités de décision et d'exécution actuelle. Exemple : l'école publique, la SNCF, la police, l'hôpital...

– **L'économie marchande.** Elle permet le développement et la circulation des biens et des services. Elle fonctionne avec des formes de monnaies (l'argent, les ticket-restaurants...). Elle contribue à la liberté d'une société tout en n'étant pas sa seule dimension. Elle est composée d'entreprises capitalistes à but lucratif (les sociétés commerciales) et d'entreprises à vocation sociale et solidaire (les mutuelles, les coopératives, certaines associations). Ses opérateurs sont souvent salariés. Elle est très inégalitaire et elle tend également à dominer les autres formes d'organisations de l'économie. Exemple : les mutuelles de santé, les centres commerciaux, les multinationales de l'agroalimentaire, les petits commerces...

Ces trois modes de production sont organisés de manière différente en fonction de nos besoins (alimentation, éducation...) en laissant plus ou moins de place à chacun de ces formes

Nous avons donc conçu des propositions et des revendications qui correspondent à ces trois formes sans nous enfermer dans une seule d'entre elles.

1. Nous refusons la forme lucrative de l'économie marchande qui induit une définition restrictive des richesses et de leurs conditions de productions. Dans une grande mesure, la pauvreté peut s'accroître avec la croissance de l'économie marchande (mesurée en terme de PIB). Une lutte véritable contre la pauvreté ne peut s'envisager dans ce seul cadre restrictif. Nous ne nions pas cependant la nécessité de considérer la question des revenus et celle de l'activité qui lui est parfois liée (l'emploi). C'est pourquoi deux parties y sont consacrés sans pour autant que nous les considérions au même niveau que celles concernant des « droits fondamentaux ».

2. Nous avons également tenté de prendre en compte la manière dont la question économique est directement reliée à la question écologique (mode de développement plus sobre, alimentation, accès aux ressources naturelles comme la terre, l'eau, la forêt, etc.). La sobriété dans les pratiques de consommation concerne tout le monde en fonction de ses moyens, de ses revenus et de son patrimoine. Mais elle doit permettre à chacun de vivre dignement dans une société qui respecte son environnement. Les personnes en situation de pauvreté sont souvent les premières à vivre les conséquences des dégradations écologiques de cet environnement par notre organisation économique. Vivre simplement ce n'est pas vivre pauvrement.

A une condition : le faire avec les personnes qui vivent la pauvreté

Nous agissons « ensemble » dans le cadre de notre mouvement. Ce mot souvent galvaudé signifie pour nous qu'il y ait à la fois **des personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion** (c'est à dire qui vivent quotidiennement les conséquences de ces inégalités) **et personnes indignées par cette situation**. Nous prenons acte de cette différence de situation et souhaitons éviter que les uns parlent à la place ou au nom des autres tant au niveau de notre mouvement que de la mise en œuvre des politiques publiques.

Il s'agit fondamentalement d'une question démocratique où chaque groupe social, surtout quand il est en situation de dominé, puisse déterminer ce qui est bon pour lui en négociation avec la vision du bien commun des autres groupes sociaux.

Ce principe affiché dans la loi contre les exclusions de 1998 est souvent minimisé ou marginalisé à travers des témoignages et des participations individuelles. Nous ne nous contentons pas des témoignages ou des paroles individuelles mais souhaitons élaborer ensemble des savoirs issus du vécu de la pauvreté afin de la faire reculer effectivement. Il convient donc de progresser collectivement dans ce sens.

Ce livre blanc en est un exemple. Certes, il est partiel, incomplet et parfois décousu. Mais il représente le fruit d'un travail collectif et lent avec les personnes en situation de pauvreté à partir de leurs vies. Pour ce faire, certains ont réalisé des enquêtes, d'autres ont écouté des associations ou des chercheurs spécialisés.

La constitution de savoirs autonomes est le préalable nécessaire à une meilleure compréhension du monde et in fine à la transformation sociale. En tout état de cause, **la participation collective des personnes en situation de pauvreté à la résolution des problèmes qui les concernent est un principe permanent et partagé qui guide notre action**. C'est pourquoi aucune des propositions et des revendications qui suivent n'auraient de sens si elles étaient mises en place pour les personnes sans vérifier que nous sommes côte-à-côte dans leur élaboration, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Le droit à un logement décent et choisi

Analyse de la situation

Des personnes vivent la pauvreté en terme de logement quand

- Des personnes vivent sans logement
- Le logement est dégradé ou insalubre
- Le logement est inadéquat en terme de taille pour accueillir une famille
- une famille n'est pas en capacité de payer son loyer
- on ne peut pas équiper / aménagement / avoir une intimité dans son lieu d'habitation

Les principales causes de la pauvreté de logement sont :

- Un parc de logements à loyers accessibles trop limité au regard des évolutions sociales et démographiques (vieillesse de la population, augmentation du nombre de familles monoparentales...)
- Un accroissement du montant des loyers au regard des niveaux de revenus. Cet accroissement des loyers est en partie dû à la spéculation immobilière (défiscalisation avec des avantages importants type Borloo ou de Robien) d'où une pénurie de logements à loyer accessible (dont logements sociaux) et à une concurrence entre riches et pauvres sur le marché de l'immobilier (résidences secondaires dans le rural...)
- Une augmentation des charges, parfois liées aux questions du chauffage et à la mauvaise qualité thermique des bâtiments. Manque de moyens pour rénover ou transformer le parc locatif
- La discrimination ou exigences excessives des agences immobilières dans l'accès au logement. Ou bien exigences limitées mais incapacité pour certaines personnes d'apporter les garanties suffisantes pour accéder à un logement (caution, garants...)
- Les inégalités initiales de patrimoine qui permet à des propriétaires de laisser vacant certains de leurs logements

Propositions

- Développer et soutenir des associations de défense des droits des locataires et les revendications de la Fondation Abbé Pierre
- Développer des conventions d'hébergements solidaires (migrants ou personnes sans logements) qui permettent d'évoquer au préalable les conditions respectives de l'hébergement afin de ne pas être dans un contrat moral de charité mais de solidarité.
- Interpeller les communes concernant leurs parcs de logements sociaux, notamment celles qui ne respectent pas la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (20% de logements sociaux pour les communes de plus de 3500 habitants) et celles qui n'ont pas suffisamment de logements pour les plus pauvres (PLAI) et celles qui ne respectent pas l'art.73 de la loi Molle (sur l'hébergement des personnes sans abris)
- Rendre visibles à travers des actions ludiques dans l'espace public les logements vacants qui pourraient être réquisitionnés ou dénoncer par le même moyen les « marchands de sommeil »
- Enquêter et dénoncer les agences qui ont des pratiques discriminatoires et/ou affiches des conditions excessives en terme de garanties

Revendications

- ⊕. Communes Imposer 30% des logements à loyers modérés dans les nouveaux projets immobiliers lors de l'attribution du permis de construire, avec une attention à la proportion de logements attribués aux familles à faible revenus (PLAI)
- ⊕. Conseil Général Assouplir l'accès aux aides du Fonds social logement pour pouvoir lutter contre les impayés de loyers ou des charges (afin de prévenir l'endettement et les expulsions qui les suivent) et améliorer les délais de traitement
- ⊕. Etat et Conseil Régional. Développer et préciser les dispositifs d'aides ou incitatifs existants en les ciblant sur les petits propriétaires pour l'isolation de leurs logements (avec une contrainte dans le temps)
- ⊕. CAF et commune. Créer un « contrôle technique du logement » qui permette aux locataires d'avoir accès aux informations concernant l'état réel et l'isolation de leur logement. Pénaliser ceux qui ne font pas ces travaux pour leurs locataires (alors qu'ils en ont les moyens). Ce « contrôle technique » devrait conditionner la capacité à louer un logement qualifié d'indécent ou bien diminuer le loyer de la part des allocations afin d'être fortement incitatif (mécanisme mis en place par la CAF de Lille)
- ⊕. Préfecture Réquisitionner des logements vacants (notamment des logements dispersés, sans projets d'aménagements ou non occupés depuis deux ans) plutôt que de financer des nuits d'hôtels (chères, peu confortables et précaires).
- ⊕. Conseil Général (et Conseil Régional). Soutenir et développer les Maisons-relais, lieux d'insertion sociale et d'acquisition de l'autonomie pour des personnes sans domiciles fixes, des personnes souffrant de troubles psychiatriques ou des jeunes sans soutiens familiaux. Ces Maisons-relais doivent être ouvertes et être intégrées dans la vie du quartier et de la ville.
- ⊕. Etat et Conseil Général (et communes) Humaniser et réhabiliter les centres d'hébergements ou les Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile et les personnes sans abris, notamment en développant l'intimité et les possibilités d'aménagement.

Le droit à une alimentation suffisante et de qualité

Analyse de la situation

Vivre une situation de pauvreté concernant l'alimentation, c'est :

- Ne pas pouvoir avoir trois repas équilibrés par jour
- S'inquiéter de sa capacité à pouvoir les fournir à sa famille pour des raisons économiques
- Ne pas avoir accès à certains aliments de qualité (par exemple des fruits/légumes de saisons)
- Être dépendant de la charité et donc ne pas avoir le choix de ce que l'on mange ou ce que l'on cuisine et ressentir ainsi une dette morale. Ne pas pouvoir inviter des amis chez soi à manger.

Les causes économiques de la pauvreté alimentaire sont :

- l'absence ou la faiblesse des revenus
- le prix des produits et les stratégies commerciales de leur distribution (vente de plus en plus concentrée dans des grandes surfaces à haute efficacité marketing)
- des légumes « biologiques » ou des circuits courts (pour les produits frais) encore trop souvent chers que les produits vendus en grandes surfaces
- des systèmes d'entraide existants mais s'appuyant sur les choix des « donateurs » plus que sur les pratiques et envies des « bénéficiaires »

Propositions

- Le développement des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), épiceries solidaires ou coopératives d'achats incluant des tarifications progressives ou des systèmes de solidarité (pouvoir contribuer par le travail et/ou le bénévolat en échange d'un panier pour favoriser le choix des personnes)
- Développer les jardins partagés ou les possibilités d'accès à de petits lopins de terre permettant d'accroître l'autosuffisance alimentaire

Revendications

- ⊕. Commune, Conseil Général, Conseil Régional Développer la tarification équitable pour tous les systèmes de restauration collective (cantines scolaires, associations, collectivités...) au quotient familial et les inciter à s'approvisionner localement. Mise en place de plans d'actions locaux, départementaux (pour les collèges et les lieux d'action sociale) et régionaux (pour les lycées)
- ⊕. Etat et Chambre d'agricultures Développer une agriculture de proximité et de qualité en favorisant l'accès des terres aux paysans pauvres. Pour cela, imposer une transparence des critères de la SAFER pour l'acquisition de terres ou investissements des collectivités locales dans la mise à disposition de terres cultivables
- ⊕. Etat Imposer les plus-values réalisées en cas de transformation de terrains agricoles en terrains constructibles pour les mettre au service du développement d'une agriculture de proximité (si possible « biologique »).

Le droit à se déplacer pour ses besoins essentiels

Analyse de la situation

Vivre une situation de pauvreté concernant la mobilité, c'est :

- Ne pas avoir les moyens de se rendre sur les lieux de vie sociale ou de travail dans les zones rurales principalement (mais aussi en périphérie des villes à certaines heures)
- Ne pas pouvoir passer le permis de conduire pour des raisons de revenus, réduisant de fait la mobilité et la recherche d'emploi (surtout pour les jeunes)
- Des temps de transports souvent excessifs dus à l'éloignement entre le lieu de vie et le lieu de travail (ce qui pèse sur la vie familiale et la santé des personnes)

Les causes économiques de la pauvreté concernant la mobilité sont :

- Transports collectifs insuffisants, inadaptés (heures ne correspondant pas aux usages) ou trop chers ce qui limite les déplacements pour ses besoins essentiels
- Déficit de solutions souples, mobilisant la solidarité de chacun (trop souvent, des voitures vides ou des transports collectifs dédiés à un public particulier pratiquement vides)
- Incapacité à obtenir ou entretenir des véhicules (vélo, motorcycle, voiture...) faute de revenus ou de savoirs

Propositions

- Définir à partir de l'expertise de tous des plans de transports en fonction de leurs usages et mobilisant des solutions multiples (transports collectifs, covoiturages ou points stop, taxis sociaux, prêts/échanges de véhicules ...)
- Créer des lieux d'informations sur les systèmes D (covoiturage, trocs..)

Revendications

- ⊕. Commune, Conseil Général, Région Gratuité ou tarifs vraiment réduits pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté et élargissement de l'accès des dispositifs prévus pour les personnes allocataires de minima sociaux aux personnes migrantes sans-papiers
- ⊕. Commune. Développements de parcs de transports (mobylettes dans les zones rurales, vélos en ville) avec des tarifications progressives (QF)
- ⊕. Région. Permis à 1 € pour les jeunes adultes en recherche d'emploi ou d'un contrat d'apprentissage

Le droit à des soins préventifs et curatifs

Analyse de la situation

Vivre une situation de pauvreté concernant la santé, c'est :

- Être plus malade que les autres du fait de ses conditions de logement, d'une alimentation insuffisante, d'un isolement social lié au chômage ou à la précarité
- Ne pas avoir accès aux soins ou à certains soins (dents...) du fait d'une diminution des droits ou de discriminations.

Les causes de cette forme de pauvreté sont :

- Les évolutions de notre système de protection sociale qui accroît la marchandisation en reportant la couverture de certains droits sur les mutuelles (lunettes, dents, forfaits hospitaliers...) et sur la participation des patients (non remboursements de médicaments...)
- Des formes de soins très médicalisées qui envisagent la résolution des problèmes uniquement sous l'angle curatif (laissant peu de place à des pratiques d'automédication ou de soins communautaires par exemple dans le champ de la santé mentale). La présence systématique de médicaments dans les pratiques de soins est également la conséquence de l'influence des entreprises productrices de ce secteur.

Propositions

- . Créer des lieux d'apprentissages de pratiques d'automédications et avec des produits issus de la nature
- . Stigmatiser les pratiques de discriminations de professionnels de la santé (occupation de leurs cabinets et de leurs salles d'attente, dépôts de plaintes pour discrimination auprès de la HALDE...)
- . Organiser une campagne d'information sur les droits existants (Aide Médicale d'État ouverte à tous, y compris les migrants sans-papiers vivant sur le territoire depuis plus de trois mois et leurs enfants sans condition de durée de résidence)

Revendications

- ⊕. Etat et ordres des médecins, des spécialistes. Prévenir les pratiques de discriminations (à la CMU notamment) par certains professionnels de la santé en inversant la charge de la preuve et en autorisant des testings
- ⊕. CPAM. Simplifier les démarches administratives et réduire les délais pour ouvrir ses droits à la CMU (ce qui peut prendre 4 à 6 mois dans certains cas)
- ⊕. Ordre des pharmaciens. Pouvoir vendre/acheter des médicaments à l'unité en fonction des prescriptions (comme en Irlande)
- ⊕. Etat Définir un taux d'effort maximum en fonction de ses revenus dans l'accès aux soins de santé (bouclier sanitaire)
- ⊕. Etat lors vote budget Sécurité sociale Avoir une couverture maladie vraiment universelle en augmentant le seuil de couverture de l'assurance complémentaire au seuil de pauvreté. (la CMU complémentaire est attribué pour les personnes qui ont moins de 626€ de revenu alors que le seuil de pauvreté est de 908€).

Le droit à l'éducation

Analyse de la situation

Vivre une situation de pauvreté concernant en terme d'éducation, c'est :

- Avoir été décroché du système scolaire et en sortir sans diplôme ou qualification et avec la hantise du chômage
- Difficulté d'accès à l'apprentissage de la langue française pour les migrants étrangers

Les causes de cette forme de pauvreté sont :

- L'école prend difficilement en compte la situation spécifique de certaines familles (pauvreté ou exclusion ou illettrisme, non maîtrise de la langue...) et ne corrige pas les inégalités sociales qui en découle
- La restriction des lieux, intervenants et conditions d'accès à l'apprentissage de la langue française
- Les difficultés de dialogue entre la communauté scolaire et les familles en situation de pauvreté et parfois entre le monde scolaire et le monde associatif local.

Propositions

- Vérifier que le financement des voyages scolaires est organisé en fonction du quotient familial (ou la possibilité de payer avec des chèques vacances)
- Proposer des systèmes d'entraide entre les élèves
- Développer des rencontres parents/enseignant pour préciser les besoins d'accompagnement scolaire et discuter de son organisation dans ou hors l'école en évitant de toute manière sa marchandisation
- Organiser un systématique d'une association de parents d'élève aux familles en cas de décrochage scolaire de leur enfant

Revendications

- ⊕. Ecoles. Collèges. Lycées Intégrer une information sur les droits à des aides ou les recours en cas de difficulté financières dans le cahier de correspondance de l'élève
- ⊕. Commune Demander à chaque établissement de réaliser un diagnostic autour de la non participation à la cantine ou au centre de loisirs pour des raisons de pauvreté. Mettre en place un recours dans ce cas.
- ⊕. Etat Repenser la relation de l'Education Nationale aux familles en situation de pauvreté et/ou de discrimination pour en faire de véritables partenaires éducatifs à travers des formations ou une autre organisation
- ⊕. Ecoles. Collèges. Prendre en compte les réalités financières des parents en demandant, en début de mois et non à la fin, le règlement de frais de participation (caisse de l'école, achats de fournitures, photos de classes, ventes de brioches ...). Laisser plus de délais aux familles pour ce règlement (une semaine au lieu de 24h)
- ⊕. Etat Hausser le barème d'attribution des bourses et augmenter, de façon significative, les montants attribués.

Le droit à la culture et aux loisirs

Analyse de la situation

Vivre une situation de pauvreté concernant en terme de culture et de loisirs, c'est :

- Non accès à des formes culturelles valorisées faute de moyens (livres, musées, musiques, cinémas...)
- La difficulté d'accès de certaines familles en situation de pauvreté à la participation de leur enfant aux activités périscolaires (cantines, voyages, centres de loisirs...)
- Ne pas pouvoir partir en vacances une fois dans l'année

Les causes de cette forme de pauvreté sont :

- La marchandisation des formes de culture et l'affaiblissement des formes de pratiques populaires de la culture (contes, fêtes...)
- La privatisation de certains espaces publics (stades de foot de plus en plus souvent fermés, terrains de bicross ou city-stade autrefois ouverts qui sont mis en gérance à un club...)
- L'augmentation des inégalités économiques qui accroît le coût de certains loisirs et des vacances

Propositions

- Développer la prise en compte des personnes en situation de pauvreté dans l'organisation des activités mais également dans les conseils d'administration des associations culturelles et de loisirs

Revendications

- ⊕. Conseil Régional Faire varier le montant de la carte M'RA en fonction du revenu (des familles pour les mineurs ; des jeunes concernés). Mieux informer les jeunes accompagnés par les missions locales.
- ⊕. Commune Élargissement des formes de tarification au Quotient Familial dans les activités culturelles, les bibliothèques et les loisirs (en portant une attention spéciale aux jeunes)
- ⊕. CAF, Conseil Général, commune Uniformiser les conditions d'accès aux aides aux vacances tout en développant la liberté de choix des familles sur les lieux et les formes des vacances

L'accès à une activité reconnue par des droits économiques

Analyse de la situation

En outre, certains publics sont plus touchés que d'autres par le chômage moins de 25 ans et plus de 55 ans, personnes discriminées pour leurs origines ou un handicap...).

Pouvoir augmenter les revenus du travail en éradiquant le chômage et en limitant le travail précaire (dans la mesure où sa durée limitée est choisie par exemple). Ceci peut être envisagé à la fois à travers des incitations et un cadre législatif contraignant mais également à travers une action portant sur les conditions d'accès au marché du travail (formation, mobilité, gardes d'enfants...)

Pouvoir avoir un emploi à temps choisi...

Propositions

- . Développer des solidarités entre les personnes âgées isolées et les parents souhaitant dégager du temps pour retrouver un emploi pour des modes de gardes souples et ponctuels (« mamies solidaires »)
- . Privilégier la consommation de produits et de services issus d'une économie sociale, locale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives...)

Revendications

- ⊕. Région Créer des emplois durables et d'intérêt général pour les jeunes adultes en transformant le dispositif des emplois-tremplins
- ⊕. Région et Chambre des métiers Développer l'apprentissage en priorité pour les jeunes sortis sans qualification du système scolaire (notamment en facilitant l'accès aux listes de maîtres d'apprentissage)
- ⊕. Etat Créer une proportionnalité entre l'impôt sur les bénéfices et le taux d'emplois précaires dans les entreprises.
- ⊕. Etat Obtenir le droit d'occuper un emploi pour les demandeurs d'asile et pour les migrants en attente de papiers
- ⊕. Etat et Région. Élargir l'accès à des droits économiques (formation, VAE, retraite...) pour des formes d'activité socialement utiles telles que le bénévolat ou le travail domestique

L'accès à un revenu décent

Analyse de la situation

Dans une société où nous ne pouvons pas tout autoproduire ni tout mutualiser, le marché est un moyen essentiel pour combler un certain nombre de nos besoins en se procurant des biens et des services. La monnaie est un moyen pratique pour permettre d'organiser l'accès à cette richesse disponible. La monnaie s'est uniformisée pour se confondre pratiquement avec l'argent distribué sous la forme de revenus.

Il y a trois grandes sources de revenus pour les ménages :

- les revenus du « travail » (lié à un emploi ou à une profession marchande contribuant à la production de la richesse marchande)
- les revenus de redistribution liés à des droits et à des prestations sociales (transferts publics comme les allocations, les minima sociaux...)
- les revenus du patrimoine liés à des intérêts (placements, dividendes...)

Les revenus de chacun varient en fonction de ces trois sources. Ils varient en fonction de l'âge, de la santé (nous ne sommes pas toujours en mesure de travailler), à la définition de ce qui est reconnu comme des efforts légitimes (cf partie infra) et à notre histoire (des rapports de savoirs et de pouvoirs ont instauré une certaine attribution des richesses).

Bref, ils sont profondément inégalitaires et injuste. Les personnes en situation de pauvreté ont souvent des revenus du travail très limités et des revenus du patrimoine inexistant. Tandis qu'à l'autre bout de l'échelle sociale, on constate des situations de gaspillage des ressources de la planète.

L'un des rôles des pouvoirs publics consiste donc à corriger la distribution des revenus afin d'assurer une distribution équitable des richesses et une forme de bien commun. Le partage des revenus peut être envisagé à la fois en :

- Définissant des règles permettant une augmentation de la part des revenus du travail par rapport à ceux issus du capital. Au sein des revenus du travail, en luttant contre les discriminations sur certains groupes comme les femmes, les personnes en situation de handicap ou les personnes discriminées en fonction de leur origine réelle ou supposée
- La définition de formes de redistribution à travers des allocations et des prestations permettant de vivre dignement ce qui suppose de les inscrire dans une logique de justice sociale plutôt que d'aide sociale
- De créer des services publics où la condition économique ne définit pas l'accès aux biens et services (éducation, soins...)

Les faibles revenus sont l'une des causes principales de pauvreté dans notre société. Pour y remédier, un principe élémentaire de justice sociale devrait être d'évaluer l'impact des décisions publiques sur les 20% ayant les plus faibles revenus. Ainsi, les lois de finance n'accroitraient plus la pauvreté. Au Québec, on nomme ce principe « clause d'appauvrissement zéro ».

Ces faibles revenus créent de nombreuses difficultés dans la vie quotidienne. Mais ils sont aussi accrus par l'organisation administrative qui fait porter la transition entre les différents dispositifs et/ou institutions aux personnes elles-

mêmes. Ainsi, il est régulier qu'une personne en situation de pauvreté se retrouve sans revenus pendant plusieurs mois. Les faibles montants des allocations ne permettant pas d'accumuler de trésorerie, cela crée rapidement des situations involontaires d'endettement. Cela pourrait être anticipé par des formes de continuité des droits entre institutions.

Plus généralement, il est attendu que les personnes « fassent une demande » afin d'obtenir ce qui leur est dû. Cette situation développe le non-recours puisqu'on est alors dans une logique d'aide plus que de droits. Il pourrait être simple d'inverser le geste et d'appeler la personne afin de l'informer sur ces droits (par exemple, envoyer une lettre aux personnes en fin de droits sur un dispositif pour les informer des autres dispositifs existants).

Propositions

- Rédiger un livret d'informations sur les différents droits avec des personnes en situation de pauvreté et les possibilités de recours
- Développer des formes d'échanges fondées sur des monnaies alternatives (SEL, SOL...)
- Ouvrir un débat sur la perspective d'une fusion des revenus minimums vers un revenu minimum inconditionnel.
- Organiser un suivi citoyen de l'impact des budgets sur la lutte contre la pauvreté

Revendications

- ⊕. Etat Indexer les minima sociaux sur le revenu médian. Relever progressivement le niveau des minima sociaux (RSA, AAH, minimum vieillesse...) au seuil de pauvreté
- ⊕. Etat Supprimer certaines conditionnalités du RSA comme celle liée au refus de deux propositions d'emplois
- ⊕. Etat, Région, Conseil Général. Expérimenter un revenu d'autonomie pour les 18-25 ans (en lien avec le droit à la formation).
- ⊕. CAF, Conseil Général, Pôle Emploi. Assurer la continuité des versements entre les différents statuts (chômeurs, allocataires, retraités...) Obtenir un accord entre la CAF et le Conseil Général pour que la CAF puisse faire des « Avances sur droits supposés » pour l'ensemble des prestations versées, et notamment pour le RSA et les APL (comme cela a pu se faire dans certains départements comme la Nièvre). Envisager des dispositifs du même type avec Pôle Emploi ou les Caisses de retraite. Définir des dates limites de traitement des dossiers afin que les conséquences du retard dans le traitement administratif du dossier n'incombe pas sur les personnes concernées
- ⊕. CAF. En cas de trop perçus d'aide sociale, échelonner systématiquement le versement des remboursements en fonction des revenus des personnes (plutôt qu'en une fois)

Idées, paroles et projets collectés pendant la marche
